

Arrondissement de FONTAINEBLEAU

**PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2019**

MAIRIE

DORMELLES

DATE CONVOCATION ET AFFICHAGE : Vendredi 1^{er} février 2019

DATE DE PUBLICATION : Vendredi 15 février 2019

Le douze février deux mille dix-neuf, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Mr LARGILLIÈRE Francis, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS : En exercice : 13 Présents : 11 Votants : 13

ETAIENT PRESENTS : Mmes LE DORNER Joëlle, LOISON-LARGILLIERE Sylvie, LEMBERTON Nadine, Mme MEGNIEN Marie-France, ROMBAUT Anne-Marie, Mrs LARGILLIERE Francis, MIGATA Bernard, NOIZET Daniel, OZOG Daniel, VERGER Christian, MASNADA Bernard.

ETAIENT ABSENTS AVEC POUVOIR :

Mr ODE Sylvère pouvoir à Mme LOISON-LARGILLIERE Sylvie,

Mr AVRILLEAUD Frank pouvoir à LARGILLIERE Francis,

SECRETARE: Mme LOISON-LARGILLIERE Sylvie.

MODIFICATION DU REGLEMENT ET TARIFS DE LA SALLE DES FETES :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame LOISON-LARGILLIERE Sylvie 2^{ème} adjointe, concernant la modification du règlement et du tarif de la salle des fêtes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ACCEPTE le nouveau règlement,

DECIDE de fixer le tarif de location :

DORMELLOIS :

Réunion, apéritifs, vin d'honneur	153 euros
Mariages ou cérémonies familiales repas	270 euros
Salle louée à l'Auberge Bocage	397 euros
Association de Dormelles	270 euros

<u>EXTERIEURS</u> : Réunions Associations ou Société sans repas	352 euros
Soirée ou repas des Associations ou Sociétés	532 euros
Vins d'honneur Particuliers	220 euros
Mariages, Cérémonies familiales repas	550 euros
Réunions professionnelles	355 euros
Salle louée par un traiteur	697 euros
Opérations commerciales sans repas	1 082 euros

Pour extrait certifié conforme

DORMELLES, le 15 Février 2019

